Envoyé en préfecture le 28/09/2026
Reçu en préfecture le 28/09/2026
Publié le
ID : 056-215601303-20260928-D20260917_05-DE

République Française
Département Morbihan
Commune de Merlevenez

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 17/09/2026

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
23	22	23

Vote
Pour : 23 Contre : 0 Abstention : 0

Date de la convocation
11 septembre 2026

L'an 2026, le 17 septembre à 19h00, le Conseil Municipal de la Commune de Merlevenez s'est réuni en session ordinaire, en Mairie salle du Conseil, sous la présidence de Monsieur Frank NICOLAS, Maire.

Les convocations individuelles et l'ordre du jour ont été transmis par écrit aux conseillers municipaux le 11/09/2026.
La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte de la Mairie le 11/09/2026.

Présents : M. NICOLAS Frank, Mme PHILIPPE Christelle, M. Didier LE BLIMEAU, Mme ROLLAND Anne-Sophie, M. JUSTOM Philippe, Mme CHAPPEY Angélique, M. TIBULLE Lionel, Mme CADIO Evelyne, M. RIBLER Pascal, M. LE NEZET Didier, Mme ETTEL Gwenaelle, M. GOUADEC Patrice, Mme JUBIN Stefanie, Mme MILLION Line, Mme LETULLE Elodie, Mme AMIOT Clémence, M. LE MOUELLIC Mickaël, M. BIGOT Pierre, M. CONGUISTI Yvan, Mme LEROC Céline, M. LE CALVE Ludovic, Mme HASCOET Solène.

Absent excusé : M. LE CORRE Renaud a donné pouvoir à M. Philippe JUSTOM.

A été nommé secrétaire : Mme Clémence AMIOT.

D20260917_05 – Travaux de voirie – plan de financement – demande de subvention

Monsieur Philippe JUSTOM, adjoint aux travaux, explique que des travaux de voiries sont à prévoir pour maintenir les voies communales en bon état.

Ces travaux concernent des voies publiques suivantes :

- **En agglomérations, pour un montant de 187 407.54 € HT :**
  - Rue des Rossignols
  - Lotissement Anne de Bretagne - Parking de la Madeleine
  - Rue de la Mairie - Rue du Presbytère
- **Hors agglomération, pour un montant de 42 473.02 € HT :**
- Trevelzun - Keryvon - Kergatorne - Kermorvan

Ces travaux pourraient être financés de la manière suivante, pour les voies en agglomération :

BESOINS	Montant H.T.	%	RESSOURCES	Montant H.T.	%
. Etudes préalables et de maîtrise d'œuvre (Honoraires, CT, SPS, DO, ...)			. Europe		
. Acquisitions immobilières (terrain, bâtiment, ...)			. Etat		
. Travaux			. Région		
. Équipements et mobiliers			**. Département**	**37 481,51 €**	**20%**
Voirie en agglomération	187 407,54 €	100%	. Autres financeurs (précisez)		
			-		
			-		
			. Autofinancement	149 926,03 €	80%
TOTAL DES BESOINS	**187 407,54 €**	**100%**	**TOTAL DES RESSOURCES**	**187 407,54 €**	**100%**

Envoyé en préfecture le 28/09/2026
Reçu en préfecture le 28/09/2026
Publié le
ID : 056-215601303-20260928-D20260917_05-DE

Ces travaux pourraient être financés de la manière suivante, pour les voies en hors agglomération :

BESOINS	Montant H.T.	%	RESSOURCES	Montant H.T.	%
. Etudes préalables et de maîtrise d'œuvre (Honoraires, CT, SPS, DO, ...)			. Europe		
. Acquisitions immobilières (terrain, bâtiment, ...)			. Etat		
. Travaux			. Région		
. Équipements et mobiliers			**. Département**	**8 494,60 €**	**20%**
Voirie hors agglomération	42 473,02 €	100%	. Autres financeurs (précisez)		
			-		
			-		
			. Autofinancement	33 978,42 €	80%
TOTAL DES BESOINS	**42 473,02 €**	**100%**	**TOTAL DES RESSOURCES**	**42 473,02 €**	**100%**

Après avoir entendu le rapport de présentation et délibéré, le conseil municipal, **à l'unanimité** de ses membres présents et représentés, **DÉCIDE** :

- **D'APPROUVER** les plans de financement présentés ci-dessus
- **D'AUTORISER** M. le Maire à solliciter les subventions (au titre du PST 2026° auprès du conseil départemental.

Fait et délibéré à Merlevenez, les jour, mois et an que dessus et ont signé les membres présents.

Frank NICOLAS
Maire de Merlevenez

MAIRIE DE MERLEVENEZ
56 (Morbihan)

Le Maire :
- Certifie sur sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte
- Informe que cet acte peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Rennes (Hôtel de Bizien, 3 Contour de la Motte, CS44416 - 35044 Rennes Cedex) dans les deux mois suivant sa publication